

## COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 29 mars 2010

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

**PRESENT(E)(S)** : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – Mme COURTET à compter de 19h45 – M. MICLARD – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. GAUTIER – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme LAVERGNE – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – M. LHERMENIER – M. TRIBODET à compter de 19h50 – Mme CARET – M. FOUGLE – M. COSTA-MAUDIEU

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS** : Mme POULAIN donne pouvoir M. GAUTIER – Mme NICOLLE donne pouvoir à Mme LOUIS – Mlle LE MOINE donne pouvoir à Mme DELANOË – M. TRIBODET donne pouvoir à M. DESREZ jusqu'à son arrivée – Mme COURTET donne pouvoir à M. BONNIN jusqu'à son arrivée – M. LE JEUNE donne pouvoir à M. FOUGLE

**ABSENT(E)(S)** : néant

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.



### ① AMENAGEMENT - URBANISME

- Extension de la Mairie : avant-projet définitif et avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- Lotissement Les Nymphéas : bilan et clôture de l'opération et du budget annexe
- Travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales : attribution du marché de travaux (information)

### ② FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte administratif 2009 : budget général et budget annexe Les Nymphéas
- Approbation du compte de gestion 2009 du Trésorier
- Affectation des résultats de l'exercice 2009
- Vote du budget primitif 2010 : budget général et budget annexe « Les Nymphéas »
- Vote des taux de fiscalité 2010
- Vote des subventions 2010 aux associations
- Admissions en non-valeur

### ③ PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs : transformation d'un adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2010 suite à concours

### ④ QUESTIONS DIVERSES



## AMENAGEMENT - URBANISME

### **Extension de la Mairie : avant-projet définitif et avenant au marché de maîtrise d'œuvre – M. Desrez**

Pour le projet d'extension des locaux de la Mairie à Esplanade des Droits de l'Homme à Chartres de Bretagne, qui a été validé par le Conseil Municipal du 11 mai 2009, un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec le groupement constitué par Vincent BOULET (mandataire), architecte à Rennes, Sarl BAGOT, économiste à Rennes et BEC, bureau d'études Fluides et énergie à Cesson-sévigné; l'enveloppe financière affectée aux travaux d'extension par le maître d'ouvrage est de 380 000 € H.T.

Ce projet a été conduit en concertation avec les futurs utilisateurs des locaux.

M. Desrez précise qu'au stade Avant Projet Sommaire, le maître d'œuvre a produit un dossier proposant les travaux suivants :

- Travaux liés à la rénovation dans l'existant,
- Travaux liés à l'extension proprement dite de la Mairie,
- Travaux liés à l'extension pour les garages,
- Travaux liés au diagnostic accessibilité des personnes handicapées.
- Travaux liés au diagnostic thermique.

Suite à cet Avant Projet Sommaire, il a été demandé au maître d'œuvre de poursuivre sa mission au stade de l'Avant Projet Définitif (APD) sur les bases suivantes :

- Travaux liés à la rénovation dans l'existant.
- Travaux liés à l'extension proprement dite de la Mairie.
- Travaux liés au diagnostic accessibilité des personnes handicapées.

M. Desrez présente les principales caractéristiques de l'Avant-projet Définitif de l'opération :

#### **Extension de la Mairie**

- Construction sur 2 niveaux, un rez-de-cour et un rez-de-chaussée, pour une surface globale d'environ 320 m<sup>2</sup>.
- Aménagement de bureaux et de locaux (salle de réunion, archives...) pour répondre aux besoins du personnel.

- Estimation prévisionnelle des travaux : 466 000,00 € HT.

L'estimation dépassant l'enveloppe financière affectée aux travaux d'extension (380 000 €), les prestations suivantes, sources d'économie, sont proposées par le maître d'œuvre :

1. Façades en parpaing agglomérés en remplacement des voiles en béton armé (200m<sup>2</sup> sur RDC uniquement) pour une moins-value de 8 100,00 € HT.
2. Doublages intérieurs placostil intérieur et enduit monocouche extérieur en remplacement du bardage et isolation extérieure pour une moins-value de 9 000,00 € HT.
3. Stores toiles intérieurs en remplacement des stores électriques à lames orientables extérieurs, pour une moins-value de 4 100,00 € HT.
4. Suppression de la marquise extérieure pour une moins-value de 3 400,00 € HT.
5. Suppression des aménagements extérieurs et espaces verts (exécution en régie par la Commune) pour une moins-value de 13 800,00 € HT.
6. Suppression des rayonnages d'étagère du local "archives" (exécution en régie par la Commune) pour une moins-value de 10 400,00 € HT.
7. Suppression de la mise en place dans les bureaux des luminaires à graduation automatique (demande du CLE), pour une moins-value de 2 000,00 € HT.

#### Amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées

- Travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées selon la réglementation en vigueur.
- Estimation prévisionnelle des travaux : 74 000,00 € HT.
- Certains travaux seront exécutés en régie par la Commune, notamment la réalisation de mains courantes et l'éclairage extérieur de la voirie communale aux abords des stationnements pour les personnes handicapées.

#### Réaménagement de locaux existants

- Réaménagement de locaux existants pour améliorer le fonctionnement des services.
- Estimation prévisionnelle des travaux : 137 400,00 € HT.

La prestation suivante, source d'économie, est proposée par le maître d'œuvre :

8. Suppression de la mise en place dans les bureaux de luminaires à graduation automatique (demande du CLE), pour une moins-value de 3 000,00 € HT.

#### Autres prestations proposées en option par le maître d'oeuvre au stade Avant projet détaillé

9. Toiture terrasse végétalisée en remplacement de l'étanchéité auto-protégée, pour une estimation prévisionnelle de travaux de 22 000,00 € HT.
10. Mise en place de panneaux photovoltaïques sur toiture terrasse neuve (100m<sup>2</sup>), pour une estimation prévisionnelle de travaux de 50 000,00 € HT.
11. Remplacement du bardage bois par un bardage en panneaux de résine sur les façades extérieures, pour une estimation prévisionnelle de travaux de 10 000,00 € HT.

M. Desrez précise que les aménagements suivants dans les locaux existants peuvent être retirés :

- ✓ Réaménagement zone 3 : création d'un placard de rangement pour le service Urbanisme au rez-de-cour, estimé à 2 100,00 € HT.

- ✓ Réaménagement zones 7 et 8 : création d'un bureau semi-fermé et d'un meuble d'accueil pour l'accueil au Rez-de-chaussée, estimé à 19 900,00 € HT.
- ✓ Réaménagement zone 19 : création d'un placard de rangement à l'étage, estimé à 3 000,00 € HT.

M. Desrez propose que l'APD du projet d'extension des locaux de la Mairie soit validé sur les bases suivantes :

- ↳ Sur l'extension de la mairie, accepter les modifications ou suppressions des prestations n°1, 4, 5 et 6 et maintenir en options les prestations 3,7 et 11.
- ↳ Le retrait de certains aménagements des locaux existants tel que précisé ci-dessus et de maintenir en option la prestation n°8.
- ↳ Accepter l'Avant-projet Définitif pour un montant global des travaux, estimé par le maître d'œuvre, de 616 700,00 € HT se décomposant comme suit :
  - Travaux d'extension : 430 300,00 € HT
  - Travaux liés à l'accessibilité aux personnes handicapées : 74 000 € HT
  - Travaux de réaménagement de locaux existants : 112 400 € HT

Par ailleurs, conformément à la réglementation et notamment à la loi MOP, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre doit être établi à l'issue des études d'avant-projet, afin de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au vu du coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux ; cet avenant a pour effet de porter le forfait de rémunération de 39 970 € HT à 56 887,65 € HT, mission OPC incluse.

M. Desrez apporte les précisions quant au maintien de l'option pour la mise en place des luminaires à graduation automatique dans les futurs bureaux et les bureaux actuels.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit exclusivement d'extension de bureaux nécessaire pour le bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'approuver l'Avant-Projet Définitif, tel que présenté ci-dessus, dont le montant prévisionnel des travaux est de 616 700 € H.T. ;

➤ de charger Monsieur le Maire d'engager, conformément au code des marchés publics, une consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux ;

➤ d'accepter la passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, contracté avec le groupement constitué par Vincent BOULET (mandataire), architecte à Rennes, Sarl BAGOT, économiste à Rennes et BEC, bureau d'études Fluides et énergie à Cesson-sévigné, portant le forfait de rémunération (mission OPC incluse) de 39 970 € H.T. à 56 887.65 € H.T. mission OPC incluse, sur les bases suivantes :

- Prestations de diagnostic : 7 860 € HT (inchangé)
- Estimation prévisionnelle des travaux : 616 700,00 € HT
- Taux de rémunération du maître d'œuvre : 8,45 % ramené à 7,95%.
- Rémunération maîtrise d'œuvre : 49 027,65 € HT

➤ d'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier, notamment la demande de permis de construire et l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

## **Lotissement Les Nymphéas : bilan et clôture de l'opération et du budget annexe**

M. Deloffre informe le Conseil Municipal que cette délibération ne pourra pas être prise ce jour car le receveur municipal a fait savoir récemment que des opérations comptables relatives au reversement de la TVA n'étaient pas soldées. En conséquence il propose au Conseil Municipal de reporter cette question à un prochain Conseil.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **Travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales : attribution du marché de travaux (information) – M. Desrez**

Dans le cadre de cette consultation, 28 dossiers ont été retirés. 6 plis sont parvenus dans les formes réglementaires, avant la date limite de remise des offres.

Au vu du classement des offres, établi conformément aux critères de jugement des offres, précisés au règlement de la consultation, le marché a été attribué à l'entreprise MARC SA pour un montant total de 192 269,00 € HT, se décomposant comme suit :

- tranche ferme pour un montant de 96 879,00 € HT, comprenant les prestations de base et l'option n°5, Allée des tennis (premier tronçon)
- tranche conditionnelle n°1 (écrêtage RD34 et bassin d'orage) pour un montant de 95 390,00 € HT pour laquelle le département participe à hauteur de 50 %.

## **FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE**

### *Intervention de M. le Maire*

*« La réforme des collectivités changera certes l'administration des territoires mais également leurs marges d'intervention et plus encore ce que nous appelons leur autonomie.*

*Alors qu'il était encore délicat de l'annoncer voici 2 mois, 2009 est une année de transition fiscale qui ne pénalisera pas la construction de notre budget ... à cette date bien sûr.*

*Il n'en demeure pas moins que nos actuelles marges de manœuvre financières s'expliquent d'abord par le résultat de notre gestion exigeante depuis des années. Nous avons toujours veillé à préserver notre capacité d'autofinancement, principalement au moyen du contrôle des dépenses de fonctionnement. Sachez que nous n'avons nullement l'intention de nous départir de cette bonne pratique budgétaire et ce d'autant que l'avenir reste plus qu'incertain. Pour assurer un bon niveau de service et de bonnes qualités de travail à nos agents, il convient de s'assurer des meilleures capacités d'investissements en vue de poursuivre le développement de la commune. C'est le gage de la pérennité des services, de la qualité de vie, des emplois et des compétences de nos collaborateurs.*

*Le pouvoir actuel n'a cessé de mettre à bas l'édifice fiscal des années antérieures et dont il est l'unique responsable, au moins depuis 2002. Certes je tiens là un discours d'opposant, mais lorsque j'entends les propos des élus adverses à ma sensibilité, je ne doute pas que les contre-réformes en cours ou annoncées ne font vraiment pas l'unanimité à droite.*

Après la récente consultation électorale, le prompt renoncement à la taxe carbone a permis d'en démasquer l'objectif. En effet, on nous dit qu'il faudra bien compenser le manque à gagner de quelques 8 milliards d'euros, correspondant à la différence de recettes entre l'ex Taxe Professionnelle et la nouvelle Contribution Economique Territoriale. La taxe carbone, morte née, ou pour les plus optimistes retardée parce que soumise à un impossible consensus européen, le Gouvernement n'a pas manqué de dire que ce sera aux entreprises de compenser. En clair chers collègues, la fête dans le style fini l'impôt et vive la reprise, est terminée. Les réalistes ne sont donc pas forcément du côté où nous serions tentés de le supposer !

Revenons au budget. En contrôlant les dépenses de fonctionnement et malheureusement plus encore demain, nous apportons notre contribution à cette politique de relance par l'investissement, bien que ténue et qui menace toujours de s'enrayer ; ce que je refuse d'accepter évidemment. C'est d'ailleurs le sens de mon action pour soutenir les entreprises de la commune.

La commune investit et continuera donc à investir, directement ou indirectement en intercommunalité ; que ce soit pour l'entretien de son actuel patrimoine ou pour préparer l'avenir.

#### Les charges et recettes de fonctionnement.

Comme je vous l'avais indiqué en début de mois, voici un an nous avons fait des économies budgétaires et décidé d'un effort fiscal de 60 K€ dont +15 K€ en taxe d'habitation (+1,9% du produit de TH global et 0,16% des recettes budgétaires communales !), +10 K€ pour le foncier bâti résidentiel et +44 K€ pour le foncier non résidentiel. Les dépenses réelles de fonctionnement ont été de 7,4 millions d'euros ; l'économie sur le Budget prévisionnel de 275 000 € ; soit un taux de réalisation sur les inscriptions de 96,5 %. Je vous rappelle que les recettes ont atteint 9,8 millions d'euros (101,5 %). C'est un montant supérieur de 144 000 € par rapport aux prévisions.

La différence entre recettes réelles et dépenses réelles, frais financiers compris (149 K€) est de 2,4M€ ; Nymphéas compris (550 K€). Enfin, si nous retranchons les 848 K€ de capital remboursé en 2009 ainsi que les Nymphéas, l'autofinancement net est de 1 million d'euros.

Pour 2010 le remboursement du capital de la dette va baisser pour passer de 848 000 € à 380 000 € cette année. C'est une baisse de 468 000 €, soit une réduction de la part de capital à rembourser de 55%.

Je vous le rappelle, l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 4,5 millions d'euros, ce qui représente une dette de 634 € par chartrain. Il était de 10 millions voici 15 ans. Dans l'agglomération, la dette moyenne était de 834 €/habitant en 2007 et de 849 € en 2008 (annuaire financier de l'Audiar, éditions 2009 & 2010)

Pour 2010, la DGF progresse de 1,36% (660 à 669 000 €) et le FDTP baisse de 7,4% à 250 K€.

En ce qui concerne la fiscalité, les bases d'imposition ont progressé de près de 11 % pour la taxe d'habitation et de 2,55 % pour la taxe foncière bâtie. A taux constant, nous évaluons la recette fiscale supplémentaire à 140 000 €. Cette augmentation intègre la recette provenant de la minoration d'abattement des bases de taxe d'habitation de quelques 45 000 €. Je vous rappelle que cette augmentation a permis de conforter la solidarité en accroissant l'allocation des crédits dédiés à l'aide alimentaire en fonctionnement (+ 5 000 €) comme en investissement pour la construction de l'épicerie sociale (120 K€ à 3% sur 12 ans

= 12 000 €). En second lieu, nous avons augmenté l'effort d'investissement dans le plan de maîtrise et d'indépendance énergétique Chartrain. Alors que j'entends que nous n'en ferions pas assez dans ce domaine, j'ai le plaisir de vous annoncer ce soir que la commune vient d'obtenir le Trophée régional du développement durable 2010 pour son plan biomasse. N'en doutez pas, les opérations liées à notre politique de maîtrise de l'énergie et de développement durable en général vont être poursuivies, entre autre aux serres municipales avec une nouvelle chaudière à particules de bois, une plate forme de gestion de la filière biomasse communale et une nouvelle plateforme de déchets verts. Nous allons acheter l'énergie thermique au syndicat de la Conterie et pour le Pôle sud, nous n'excluons pas une connexion avec la même chaudière de la Conterie.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 0,69% de Budget Prévisionnel 2009 à Budget Prévisionnel 2010 et de 4,24% de Compte Administratif 2009 à BP 2010. La masse salariale représente 56% de nos dépenses réelles. Dans les recettes, notre très grande fragilité, vous la connaissez, le produit de la taxe d'habitation ne représente que 9,43% de nos recettes (9 340 K€) et la Taxe Foncière Bâtie économique (75% de la TFB) représente 25% de nos mêmes recettes. Un atout cependant, nos produits des services et de gestion (1 650 K€) représentent 18% de nos recettes et 21% de nos dépenses.

Comme toutes les collectivités, et en conclusion, j'ajoute que « l'effet de ciseaux » nous guette avec des recettes qui baissent quand les dépenses augmentent.

Une telle situation ne doit pas nous égarer à court terme ; en particulier parce que nos bons résultats sont d'abord consacrés à l'investissement, plutôt qu'à une augmentation inconsidérée des charges de fonctionnement. C'est là notre atout actuel.

Vous comprendrez donc que je demande aux adjoints et conseillers titulaires de délégations, ainsi qu'à nos collaborateurs, la plus grande vigilance. La maîtrise des charges de fonctionnement est plus que jamais d'actualité ; Qu'il s'agisse des services scolaires, des activités de loisirs des jeunes, du sport et de la culture. L'effort de l'utilisateur sera également maintenu au travers de la tarification. Comme vous le savez, cet effort oscille dans une fourchette de 30 à 50 % du coût réel de fonctionnement, hors amortissements, et selon les services.

Concrètement, verront le jour en 2010 : la maison des associations, l'agrandissement de l'unité administrative de la mairie et l'acquisition de bureaux pour la relocalisation de la trésorerie à la Conterie. Nous choisissons actuellement le maître d'œuvre pour la construction de la halle multifonction à construire dans la ZAC de la Conterie et ceci, après avoir voté le programme de cette opération en octobre 2007. Ce projet peut être évalué à 2 millions d'euros environ.

L'entretien de notre patrimoine n'est pas oublié et nous aurons, comme je vous l'ai annoncé lors du débat des orientations budgétaires, à porter une attention sur la Halle des Sports comme sur la salle Jacques Brel du Pôle Sud.

Dans les documents dont vous disposez, je souhaiterai faire une synthèse.

Nous avons un excédent de fonctionnement de clôture 2009 de 1,965 million d'euros. A cela s'ajoute les amortissements pour 437 000 €. L'autofinancement brut est donc de 2,4 millions d'euros. Si je retranche le capital des emprunts 2009 de 850 000 €, l'autofinancement net est donc de 1,5 million d'euros qui comprend la reprise de l'excédent des Nymphéas (550 000 €).

Les 1,965 M d'€ seront affectés dans notre budget 2010, ainsi que les dotations aux amortissements de 396 000 €. Au stade du budget prévisionnel, l'autofinancement net est de 1,2 million d'euros.

Chaque année, nous réalisons un emprunt de trésorerie, remboursé en fin d'année ; cette année il est de 460 000 €.

En ce qui concerne les immobilisations, nous distinguons :

- au chapitre 20, les immobilisations incorporelles qui comprennent la participation de 126 000 € pour le passage souterrain dit du Calbuët auprès du département ; des frais d'études à hauteur de 388 800 € correspondant à l'engagement du programme de la future ZAC.

- au chapitre 21, les immobilisations corporelles nous inscrivons 1 394 000 € dont 730 000 € pour l'acquisition des bureaux de la nouvelle trésorerie.

- au chapitre 23, immobilisations en cours, nous proposons l'inscription de 4,735 millions d'euros dont 984 000 € pour le programme Cinergy qui est largement subventionné à hauteur de 719 000 € ».

M. le Maire reprend en détail les opérations qui n'ont pas été achevées en 2009 et pour lesquelles les crédits sont repris en « reste à réaliser » sur le budget 2010 pour un montant global de 1,148 M d'€.

Les principales opérations d'investissement à inscrire au BP 2010 sont :

- programme Cinergy (travaux de forage profond) :	984 000 €
- extension et réaménagement de la mairie :	731 000 €
- acquisition des bureaux pour nouvelle trésorerie :	720 000 €
- maison des associations :	500 000 €
- Centre Culturel (étude salle Jacques Brel et divers travaux) :	268 000 €
- voirie générale :	240 000 €
- ensemble sportif (gymnases, salles de sports, tribunes) :	175 000 €
- éclairage public :	110 000 €
- maîtrise d'œuvre pour la halle multifonctions :	100 000 €
- serres municipales (chaudière et plateforme) :	100 000 €
- travaux sur les divers bâtiments et réseaux :	389 000 €

M. Fougé : « La construction du budget 2010 fait apparaître un autofinancement net intéressant. Cet autofinancement est la traduction d'un désendettement de la commune que vous avez évoqué M. le Maire dans votre rapport. Il s'agit donc d'un point favorable de construction budgétaire. Les investissements inscrits cette année sont nombreux, je ne reviendrai pas dessus. Vous avez développé les arguments pour la réalisation de la halle multifonctions. Ce projet va être un des plus importants pour la commune. Je souhaiterai revenir sur mes propos évoqués lors du débat d'orientation budgétaire du 8 mars dernier et sur notre questionnaire quant à la priorité de réalisation de cet investissement.

Sans pour autant remettre en cause le principe de création d'un lieu de rencontre pour les chartrains, et après une concertation entre nous sur les investissements projetés cette année, compte tenu des données budgétaires connues aujourd'hui, nous estimons également que la construction de la salle multifonctions est réalisable sans mettre en péril nos finances et en maintenant un endettement raisonnable.

*Pour l'ensemble de ces raisons, nous n'avons pas de réserve à émettre sur le budget 2010, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement, la fiscalité, mais aussi les investissements proposés. En conséquence nous voterons favorablement ce projet de budget.*

*Nous ne nous inscrivons pas dans une opposition systématique, dès lors que les propositions correspondent à notre vision des choses ».*

*M. Deloffre : « Je suis heureux d'entendre votre changement de point de vue sur ce dossier. Le temps portant toujours conseil, j'apprécie les propos que vous venez de tenir et qu'il y ait une unanimité sur le vote du budget 2010. Vous venez de confirmer l'analyse que nous vous avons présenté sur ce dossier lors du dernier conseil et je vous en remercie».*

### **Approbation du compte administratif 2009 : budget général et budget annexe Les Nymphéas – M. le Maire**

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2009.

#### ***Section de fonctionnement***

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 7 396 674,82 €. Celles-ci représentent un taux de 96,43 % sur les dépenses prévisionnelles. Avec les dépenses d'ordre (amortissements des immo.) les dépenses globales se sont élevées à **7 834 477,42 €**

Les recettes réelles ont été de **9 800 023,25 €** supérieures de 1,47 % aux prévisions.

En conséquence la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de **1 965 545,43€**.

#### ***Section d'investissement***

Les dépenses globales se sont élevées à **3 357 298,58 €** dont 1 786 389,62 € pour les opérations d'équipement.

Les recettes d'investissements ont été de **2 874 693,46 €** en conséquence, la section d'investissement est déficitaire pour un montant de **482 605,12 €**

Le résultat de clôture de l'exercice 2009, toutes sections confondues, est excédentaire pour un montant **1 482 940,31 €**

#### ***Budget annexe Les Nymphéas***

L'excédent de fonctionnement est de **141 132,83 €** La section d'investissement a un résultat nul.

A cet instant M. le Maire quitte la salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de M. Deloffre, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2009.

## **Approbation du compte de gestion 2009 du Trésorier – M. le Maire**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2009 du trésorier.

## **Affectation des résultats de l'exercice 2009 – M. le Maire**

### ***Budget principal***

Dans un premier temps il y a obligation de résorber le déficit d'investissement en utilisant une partie de l'excédent de fonctionnement. Le déficit de 482 605,12 € fera l'objet d'une affectation au compte 1068 de la section d'investissement. Le solde de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 1 482 940,31 € peut être affecté en totalité à la section d'investissement.

La commission propose au Conseil Municipal d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement : 1 965 545,43 € au compte 1068 – section investissement.

### ***Budget annexe lotissement les Nymphéas***

La commission propose de reprendre l'excédent de fonctionnement de 141 132,83 € au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de ces résultats.

## **Vote du budget primitif 2010 : budget général et budget annexe « Les Nymphéas » - M. le Maire**

M. le Maire présente le projet de budget primitif.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent la somme **de 7 724 248 €** soit **+ 0,69 %** sur le BP 2009 et **+ 4.24 %** sur le CA 2009. Les recettes prévisionnelles sont évaluées à **9 340 990 €** en intégrant une recette exceptionnelle de 140 000 € (excédent de clôture de l'opération les Nymphéas)

Le remboursement du capital des emprunts sera de 382 000 € cette année, contre 848 000 € l'année passée soit une baisse de 466 000 €.

L'autofinancement net prévisionnel est de **1 234 742 €**. En 2009 sur le réalisé, le même autofinancement a été de 1 117 293 €, et en 2008 de 813 000 €.

En 2010, les investissements seront financés par :

- l'autofinancement net de 1 220 742 € (virement de section à section)
- les amortissements sur les biens meubles de 396 000 €
- les produits de six ventes foncières de 1 724 000 €
- le fonds de compensation TVA et la TLE de 290 000 €
- l'affectation du résultat 2009 de 1 965 545 €
- **un emprunt d'équilibre de 464 033 €**

soit un total d'un peu plus de 6 Millions d'euros

Le programme détaillé des investissements se résume ainsi :

- des travaux sur bâtiments et voiries pour un montant de 4.7 millions d'euros
- des acquisitions foncières pour 917 000 €
- l'acquisition de matériel et mobilier pour 575 000 €

En outre des crédits sont inscrits pour 388 800 € pour l'ensemble des études et prestations nécessaires pour la future ZAC « les portes de la Seiche ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010.

## **Vote des taux de fiscalité 2010 – M. le Maire**

Les bases d'imposition 2010 sont en augmentation de 10,98 % pour la T.H., de 2,55 % pour la T.F.b. et en diminution de 0,96 % pour la T.F.nb.

Les variations, dites nominales, des bases décidées par le parlement est de 1,8 % cette année.

La commission propose de maintenir les taux de fiscalité 2009, le produit fiscal correspondant sera de 3 179 399 € suivant le tableau ci-dessous.

Nature des taxes	Bases d'imposition			Taux 2009	Taux 2010 proposé	Produit fiscal 2010
	2009	2010	% 09/2010			
Taxe d'habitation	7 406 000	<b>8 219 000</b>	10,58	10,72	<b>10,72</b>	<b>881 077</b>
Taxe foncière bâtie	18 474 000	<b>18 946 000</b>	2,55	12,08	<b>12,08</b>	<b>2 288 677</b>
Taxe foncière non bâtie	41 600	<b>41 200</b>	- 0,96	23,41	<b>23,41</b>	<b>9 645</b>
Produit fiscal global total						<b>3 179 399</b>

P.S. : P/mémoire Produit fiscal 2009 : 3 035 321 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote les taux de fiscalité 2009 suivant le tableau ci-dessus, à l'unanimité.

### **Vote des subventions 2010 aux associations – M. Miclard**

M. Miclard présente le tableau des subventions à voter aux organismes départementaux, nationaux et aux associations locales et cantonales.

Les propositions sont les suivantes :

- pour les associations et organismes nationaux, régionaux et départementaux, le montant des subventions globales des subventions est de 5163 € contre 5205 € en 2009,
- les subventions proposées pour les associations et organismes paramunicipaux, le montant proposé est de 14 393,04 € contre 14 408 € en 2009,
- les subventions attribuées aux associations et organismes pour l'enseignement, l'enfance et la jeunesse est de 218 842 € contre 209 882 € en 2009. La différence de 9000 € environ concerne la subvention à la crèche mille pattes. La subvention à l'OGEC est en légère diminution car elle est liée au nombre d'élèves chartrains fréquentant l'école privée.
- les subventions aux associations et organismes pour la culture, les loisirs et les sports s'élèvent à 224 685 €, montant presque identique à 2009 (224 121 €).
- les subventions attribuées aux comités de jumelage sont en augmentation sensible. Elles passent de 8 800 € à 13 270 € en raison du 10<sup>ème</sup> anniversaire avec la ville de Calarasi Sarata et la réception d'un groupe allemand.

Le montant global des subventions à voter est de 476 353,42 €. Ce montant est supérieur de près de 3 % à celui de 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ensemble des subventions présentées sur les tableaux ci-annexés et autorise M. le Maire à mandater les sommes correspondantes.

## **Admissions en non-valeur – M. le Maire**

M. le Trésorier a adressé un état d'admissions en non valeur pour des recettes non recouvrées des années 2005 à 2008 auprès de différents redevables pour un montant global de 1 638,91 €.

Considérant que M. le Trésorier a utilisé toutes les procédures légales pour le recouvrement des titres de recettes, la commission propose au Conseil Municipal :

- d'admettre en non valeur l'ensemble des titres de recettes portés sur l'état du 10 avril 2009,
- d'autoriser M. le Maire à réaliser l'opération comptable correspondante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

<h2>PERSONNEL</h2>
--------------------

## **Modification du tableau des effectifs : transformation d'un adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2010 suite à concours – M. Coudray**

Un adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe a réussi le concours « adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe ».

La commission propose de transformer cet emploi avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs modificatif.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.***